

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 15 JUIN 2022**

*Délibération n°*

**2022051**

Date de convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17  
Pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 22

Vote : 22  
Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juin 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS,

Absents excusés : Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Mikel AMILIBIA, Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

**OJ n°5 : Décision modificative n°1 au sein du budget  
général 2022**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

M. BASSIER explique que pour intégrer le remboursement en capital et en intérêts de l'emprunt bancaire contracté pour l'acquisition de la Maison Menta, il est nécessaire d'effectuer certains ajustements et transferts de crédits.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits à **l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
16	Emprunts et dettes assimilées	1641 Emprunts	+ 13 500,00 €
<b>TOTAL D.M Dépenses d'investissement</b>			<b>+ 13 500,00 €</b>

**Point Budget :**

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
16	94 500,00 €	+ 13 500,00 €	108 000,00 €

▪ ***Recettes d'investissement :***

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
021	Virement de la section de fonctionnement	021	+ 13 500,00 €
<b>TOTAL D.M recettes d'investissement</b>			<b>+ 13 500,00 €</b>

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
021	1 166 245,37 €	+ 13 500,00 €	1 179 745,37 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**▪ ***Dépenses de fonctionnement :***

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
66	Charges financières	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		+ 13 500,00 €
<b>TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement</b>			<b>+ 15 500,00 €</b>

**Point Budget :**

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
66	32 500,00 €	+ 2 000,00 €	<b>34 500,00 €</b>
023	1 166 245,37 €	+ 13 500,00 €	<b>1 179 745,37 €</b>

▪ ***Recettes de fonctionnement :***

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Autres produits de gestion courante	7551 Excédents des budgets annexes	+ 15 500,00 €
<b>TOTAL D.M recettes de fonctionnement</b>			<b>+ 15 500,00 €</b>

**Point Budget :**

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
75	1 113 473,30 €	+ 15 500,00 €	<b>1 128 973,30 €</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2022 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement et d'investissement, dans le sens des dépenses et des recettes ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

**APRES** avoir entendu les explications données,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE :**

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 15 juin 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

